

## Délibération n°17/11/2022-47

du jeudi 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 15 heures 15, le conseil d'administration, dûment convoqué le 25 octobre 2022, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGEY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents: Bruno CASSETTE, Dominique AUGEY, Odile BONTHOUX, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Jean-Christophe GRUVEL, Arlette OLLIVIER, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Antoine BOLLASINA, François LEJAULT, Elza ESPENEL, Elie MANAUTHON
- Procurations: Sophie JOISSAINS (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE), Kayané BIANCO (Arlette OLLIVIER), Brigitte DEVESA (Jean-Christophe GRUVEL), Fabienne VINCENTI (Marc FERAUD), Pierre VASARELY (Dominique AUGEY), Carlos CASTELEIRA (Antoine BOLLASINA)
- Absents excusés : Salah-Eddine KHOUIEL, Jean-Louis CANAL, Stéphane PAOLI

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet: Partenariats européens dans le cadre d'un projet Europe Creative intitulé « Entre serras/Entre les montagnes » pour la période 2023-2025

Vu les statuts de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

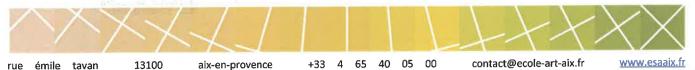
L'ESAAIX est engagée dans des programmes de coopération nationale et internationale dans le cadre de ses programmes pédagogiques, de ses axes de recherche et de valorisation de ses activités.

Le laboratoire de recherche Locus Sonus Locus Vitae s'engage à questionner plusieurs problématiques en recherche création :

Dans sa volonté de favoriser les articulations entre les activités, projets et axes de recherche du laboratoire et les contenus pédagogiques du deuxième cycle, l'ESAAIX s'est inscrite au cours des dernières années dans le cadre de financements européens « Europe Creative ». Ce premier dispositif, intitulé « Acoustic Commons » est arrivé à son terme en 2022 et fera l'objet d'une nouvelle demande en 2023.

Afin de poursuivre et renforcer les projets menés au sein de l'école, un nouveau projet Europe Creative a été déposé sous le titre « Entre les montagnes, un réseau d'art contemporain en milieu de montagnes ». Ce projet s'inscrit à la fois dans une dimension d'ouverture de la recherche à l'école aux questions de territoires, de préoccupations écologiques et de développement économique et artistique en zones rurales, montagneuses et aux relations que cela implique avec les territoires urbains. Il permet aussi de solliciter des multifinancements (européens, Etat, partenariaux, privés) dans le cours du développement de ce projet.

Comme tout projet Europe Creative, celui-ci nécessite la mise en place de partenariats entre trois pays européens au minimum. En tant que partenaire de ce projet, l'ESAAIX entend collaborer avec l'Institut Politecnico de Lisbonne (Portugal), porteur du projet; Associação Geopark Estrela (Portugal);





ADXTUR/Schists villages (Portugal); la Municipio de Castelo Branco (Portugal); l'Ayuntamento Malpartida Caceres (Espagne); Consorcio Museo Vostell Malpartida (Espagne); Commune de Digne-les-Bains /Ambulo (Musée Gassendi, Cairn centre d'art, Maison Alexandra david-Neel) (France); l'Ecole supérieure d'art Félix Ciccolini d'Aix en Provence (France).

Le projet engage l'école pour une durée de trois ans, financé à hauteur de 200 000 euros maximum des fonds européens, et à hauteur de 280 000 euros maximum par l'ensemble des huit partenaires.

Pour l'ESAAIX cela représentera un montant total maximum de 37 000 euros dont 25 179,72 euros de subvention européenne.

Pour l'année 2023 ce montant est de 9 000 euros maximum dont 6265 euros de subvention soient 2 735 maximum à charge de l'école, pour l'année 2024 de 13 000 euros maximum dont 4 534 euros à charge de l'école, et pour l'année 2025 de 15 000 euros maximum dont 10 449 euros de subvention, dont 4 451 euros à charge de l'école. Ces budgets sont prévisionnels et seront affinés, dans les limites des enveloppes établies, lors de la signature du contrat.

Les actions menées par l'ESAAIX dans le cadre de ce projet prennent la forme de workshops, de résidences, de colloques et rencontres, d'expositions et de communications scientifiques et de catalogue d'exposition.

Le partenariat avec ces différents acteurs universitaires, culturels, artistiques, scientifiques est essentiel dans la construction d'une pédagogie pluridisciplinaire et d'un renforcement de la recherche en art création, adossée à la communauté scientifique.

Le présent rapport vise à valider l'inscription de l'école dans ce projet et avec les partenaires identifiés. Il n'est pas interdit que d'autres partenaires puissent s'associer en cours de projet (MuCem, Ensad, HEAR, TALM, Le domaine du Possible, La maison du Berger, Universidade Beira Interior, etc.)

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en place de partenariats européens dans le cadre du projet Europe Creative Entre serras
- APPROUVE la participation maximale de l'école de 37 000€ dont 9 000€ pour 2023, 13 000€ pour 2024, 15 000€ pour 2025 dont 25 179,72€ seront financés par des fonds européens
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au du budget

Fait à Aix en Provence, le 17 novembre 2022.

La Présidente du conseil d'administration,

LUGEY

Certifiée exécutoire par la Présidente Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : et de la publication le : 0.1 DEC. 2022

EC. 2022

ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
D'AIX
EN
PROVENCE
FÉLIX CICCOLINI

rue 6mile tavan 13100 aix en provence 04 65 40 05 00 www.eeaabt.ir CIRET 200 029 312 20010

Dominique